

pas aux compagnies internationales elles-mêmes, mais aux milliers de Canadiens employés par elles.

A vrai dire, cette mesure législative favorise les fabricants internationaux de produits pharmaceutiques, puisqu'ils ont carte blanche pour en importer. Dans le passé, ils étaient forcés de fabriquer au Canada les produits brevetés. Ils pourront maintenant continuer d'en fabriquer au Canada ou y importer des médicaments des compagnies mères installées dans leurs propres pays.

• (3.20 p.m.)

Je vais citer un paragraphe d'un article du *Star* de Montréal du 18 janvier 1969 qui se trouve à la sixième colonne de la page 1.

Ayerst, maison américaine de produits pharmaceutiques est un cas classique. Elle a décidé de ne pas agrandir son usine de Montréal mais plutôt celle de Rouses Point juste de l'autre côté de la frontière aux États-Unis. Le nationalisme québécois a contribué à cette décision mais aussi l'adoption probable par le gouvernement fédéral d'un projet de loi sur les produits pharmaceutiques qui fait craindre à la compagnie que son activité soit entravée au Canada.

A vrai dire, la compagnie avait le choix: agrandir son usine de Montréal ou celle de Rouses Point. Elle a choisi Rouses Point. D'autres compagnies de produits pharmaceutiques ont attendu pour prendre des décisions concernant leurs usines, de connaître le résultat du projet de loi.

Je ne crois pas que la solution consiste à importer des médicaments en tant que produits finis préalablement dosés. La plupart des entreprises pharmaceutiques sont internationales et détiennent des droits de brevets dans tous les pays. L'autorisation d'importer des médicaments, comme le propose le bill n° C-102, aura donc des conséquences extrêmement néfastes pour tous les Canadiens employés au Canada par ces compagnies internationales. Pourquoi continueraient-elles à employer des Canadiens au Canada ou à intensifier leur production chez nous si elles réussissent à exporter dans notre pays des médicaments fabriqués dans les usines de leur pays? Je le répète, ces maisons détiennent des droits de brevets dans tous les pays. Il faut trouver au Canada des solutions pour forcer ces compagnies internationales à abaisser leurs prix, sans quoi, bon nombre de Canadiens actuellement employés chercheront à l'avenir des emplois aux États-Unis.

Les entreprises pharmaceutiques internationales établies au Canada versent des taxes municipales et scolaires et des impôts sur les sociétés. Elles ont formé une collectivité dont bon nombre de leurs employés paient des impôts sur le revenu, des taxes scolaires et de

vente, et des impôts fonciers. Ces compagnies paient des taxes de vente sur tous les matériaux qui servent à la construction de leurs locaux et sur les machines complexes et le matériel de laboratoire qu'elles utilisent. Elles procurent des recettes fiscales extrêmement utiles à l'essor de nos municipalités, de nos écoles et de l'économie en général. Lorsque nous importons des produits pharmaceutiques, ces impôts et recettes disparaissent, nuisant ainsi à l'expansion de l'économie canadienne, de nos municipalités, à l'amélioration de nos écoles et à la croissance de notre marché du travail.

L'importation de produits pharmaceutiques réduirait la fabrication canadienne et paralyserait l'expansion de l'industrie pharmaceutique ici. Certaines maisons cesseront peut-être de fabriquer et, comme certains éléments de l'industrie textile, deviendront importateurs et concessionnaires plutôt que fabricants.

Les dispositions qui ont trait à l'importation de médicaments finis mèneront, d'après moi, non pas à une réduction du prix de ces produits mais plutôt au même problème, pour l'industrie et ses employés, que l'industrie textile canadienne et ses employés ont connu à la suite de la libéralisation des droits de douane sur les importations de textile. Le prix de détail des médicaments ne baissera probablement pas.

Cherchant à réduire le prix des médicaments il y a quelque temps, le gouvernement a supprimé la taxe de vente de 12 p. 100, entraînant ainsi un manque à gagner de quelque 20 millions de dollars en revenu. Rien n'indique encore que le prix des médicaments au détail ait baissé. D'autre part, il est clair que le gouvernement s'est senti obligé d'augmenter l'impôt sur le revenu pour remplacer ces 20 millions de dollars. Monsieur l'Orateur, même si nous supprimons l'ensemble des bénéfices nets de l'industrie, le prix des médicaments ne baissera pas. Je soulignerais que le gouvernement fédéral a reçu de l'industrie pharmaceutique plus de revenu en impôt que l'industrie n'a réalisé de bénéfices.

Lorsqu'il étudiera cette mesure, j'espère que le comité entendra des témoins de l'industrie des médicaments, des ministères du Travail, de l'Industrie et du Commerce, de la Main-d'œuvre et de l'Immigration, du Revenu national et des Finances, afin de pouvoir évaluer ses répercussions sur l'économie, le budget, l'expansion industrielle, les possibilités futures d'emploi, les recettes et le reste. J'espère qu'après avoir recueilli ces témoignages, le comité tentera d'évaluer les conséquences sur le budget actuel de l'abolition de la taxe de vente de 12 p. 100 sur les médicaments et